

## Séance du mardi 19 Janvier 2016

L'an deux mil seize, le mardi dix-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

**Présents** : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Jean-Michel **Coquard** (3<sup>ème</sup> adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick **Gaudillière** (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

**Excusés** : Arlette **Proietti** et Eric **Bettant**.

**Pouvoirs** : Arlette **Proietti** ayant donné pouvoir à Jocelyne **Crozet**.  
Eric **Bettant** ayant donné pouvoir à Daniel **Paccoud**

**Secrétaire** : Marie-France **Pellegrin**.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 15 décembre 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du mardi 15 décembre 2015. Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de D.E.T.R. au titre de l'exercice 2016 pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'école primaire. Le Conseil municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

### II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 2 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie	58 chemin des Anges	Eric et Gaëtane BENOIT	287 000 € dont 8 000 € mobilier	Mme Laurence BERGON	Sathonay-Camp (Rhône)
Propriété bâtie	65 allée des Célestins	M. et Mme Laurent CAPELLI	354 000 € dont 13 500 € mobilier	M. William DA COSTA PEREIRA et Melle Christelle VIALLE	Nice (Alpes Maritimes)

### III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ **Subvention au Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB) (délibération n° 2016.001)**

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la participation financière aux actions du CCAB, qui ont fait l'objet d'une contractualisation lors de la réunion du 16 décembre 2014 par la signature d'une charte de partenariat avec le Centre Culturel Associatif du Beaujolais - CCAB (délibération n° 2014.077). L'engagement avec le CCAB, dont la commune est adhérente depuis 1995, a été reconduit pour 6 ans avec cette structure itinérante au regard de l'offre culturelle proposée et des moyens (compétences, savoirs faire, réseau, ressources, logistique, communication...) mis à disposition des communes adhérentes, étant précisé que le retrait de la commune est possible au terme d'un délai de 3 ans, sans pénalités financières. Il avait été décidé de renouveler l'adhésion de la commune et de renouveler ce partenariat pour la période 2015-2020 sous réserve du respect des contributions financières demandées par le CCAB, lors de la prise de la décision de l'assemblée, telles que précisées ci-après :

Année	Participation financière sollicitée	Variation
2015	7 359 €	0.00 %
2016	7 432 €	1.00 %
2017	7 507 €	1.00 %
2018	7 619 €	1.50 %
2019	7 733 €	1.50 %
2020	7 849 €	1.50 %

Monsieur le Maire rappelle que les subventions sont votées lors du Conseil municipal du mois d'avril.

En application de la délibération n° 2014.077 du 16 décembre 2014 relative à la reconduction de la charte de partenariat avec le Centre Culturel Associatif Beaujolais pour 2015-2020, Monsieur le Maire propose de procéder au versement d'un acompte de 80 % du montant sollicité, à savoir 7 432 €. Monsieur le Maire précise que ce dernier sera prévu au budget 2016.

Cette attribution anticipée d'un acompte répond à un souci d'équilibre financier de cette structure associative, qui peut s'avérer fragile avant le vote des budgets de ses partenaires financiers. Le solde, soit 20 %, sera versé après l'approbation du budget 2016. Il est nécessaire de délibérer pour autoriser ce paiement.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le paiement d'un acompte de 80 % de la subvention annuelle accordée au CCAB d'un montant de 7 432 € pour 2016, soit un premier versement arrondi à 5946 € et un solde de 1 486 €.

❖ **Autorisation de mandatement de dépenses d'investissements (délibération n° 2016.002)**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L 1612-1 (modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37) : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Montant inscrit au budget 2015 - dépenses d'investissement : 1 312 508.03 € hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 204 « Subventions d'équipement versées ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 19 000 € (< 25 % x 1 312 508.03 € = 328 127.01 €). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Opération	Objet	Montant €
2051	Non affecté	Concessions et droits similaires	3 000 €
21568	Non affecté	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3000 €
21578	Non affecté	Autre matériel et outillage de voirie	5 000 €
21758	Non affecté	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000 €
2184	Non affecté	Mobilier	2 000 €
2188	Non affecté	Autres immobilisations corporelles	2 000 €
Total			19 000 €

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**IV – TRAVAUX :**

❖ **Bâtiments :**

Jean-Michel Coquard informe que le permis de construire relatif à la réhabilitation et à l'extension de l'école primaire a été déposé en mairie le 11 janvier 2016. Concernant les différents chantiers menés dans le cadre des diagnostics en amont de l'avant-projet sommaire (APS) : le diagnostic amiante et plomb a fait état de présence d'amiante en faibles proportions (faïences, joints, mastiques vitres...), la consultation pour les sondages géotechniques est en cours. Le déroulement prévisionnel suit son cours, l'APS devrait être finalisé pour mi-février.

En réponse à une interrogation de Jocelyne Crozet concernant le service instructeur, René Blanchet indique que la commune en assurera la charge.

Jean-Michel Coquard précise que 2 consultations externes pour la sécurité et l'accessibilité ont été anticipées avec les services concernés, en amont du dépôt du permis de construire, les commissions seront sollicitées en leur temps. Concernant le réaménagement, les remarques formulées par les élus et les corps enseignant ont été prises en compte.

A noter que sur une issue au RDC, une erreur de représentation sur le sens d'ouverture des ouvrants (vers l'intérieur au lieu de vers l'extérieur) a été constatée. En accord avec le commandant Ramet du SDMIS, ce point a été pris en considération et une prescription du sens d'ouverture au rapport sera faite (blocage levé).

Monsieur le Maire partage sa satisfaction quant à la réactivité des interventions entre tous les acteurs de cette opération.

Jean-Michel Coquard rappelle le démarrage du chantier du marché couvert le 20 janvier avec une première réunion à 8h30 avec les entreprises et l'économiste ayant élaboré le projet. Il reste cependant à valider l'une des 3 propositions de matériel soumises par l'entreprise Allelec. Marc Neyra souhaite connaître la durée du chantier, celle-ci sera appréciée le 20 janvier, avec une attention particulière portée dans l'organisation des travaux afin d'en limiter les impacts pour le marché du samedi.

Jean-Claude Demay déplore les incidents récurrents de chauffage au pôle enfance. Une fuite importante s'est produite le 4 janvier (circulateurs) entraînant la suppression de l'alimentation électrique à la cantine. Monsieur le Maire note que la sophistication des chaufferies conjuguée à la baisse de qualité des matériaux est à l'origine de ces soucis techniques, auxquels le contrat de maintenance ne répond pas. Les interventions font donc l'objet d'une dépense importante cumulée aux coûts des contrats du prestataire. La garantie décennale ne s'applique pas sur l'ensemble des pièces concernées.

Un point particulier concernant la réfection du sol de l'espace jeunes à la maison des associations est abordé. L'activité claquettes génère des impacts avec le sol qui effritent la peinture et altèrent son revêtement. Une recherche de matériaux spéciaux plus résistants pour le sol de la salle accueillant cette activité est abordée, à la condition que cette dernière s'avère pérenne et économiquement raisonnable.

Néanmoins, après débat, il a été convenu de maintenir cette activité dans ce local.

Jean-Michel Coquard conclut son intervention sur l'organisation d'une prochaine commission qui définira des axes de travail pour les opérations à financer au budget 2016.

#### ❖ Voirie :

Patrick Gaudillière relève qu'en l'absence de travaux, seule des estimations de travaux peuvent être communiquées (rappel de l'enveloppe mobilisable : 160 000 €) :

- Haut du chemin de Champ du Cruy (travaux de voirie de la CCBPD avec la commune de Liergues) : 44 000 € TTC avec le coût de maîtrise d'œuvre.
- Impasse Coteau : 28 645 € TTC.
- Montée de Bel Air (partie basse en limite de la RD 306 au stop / partie haute du stop au carrefour du chemin de Gyre : 41 300 €. Travaux de reprofilage prévus. Suite à discussions, les élus font part de leur souhait de faire réaliser la totalité de la voie, avec une proposition de sens unique sur la partie basse entre l'entrée du parking et le bas avec un éventuel rétrécissement, ainsi qu'un déplacement (voire une éventuelle surélévation) du panneau stop par rapport au transformateur (pose initiale erronée) : ce point sera étudié lors de discussions techniques à avec la CCBPD et la commission sur le terrain.

Les travaux seront exécutés en mars-avril, la dissimulation du réseau Montée de Bel Air devant être effectuée auparavant (les plans demandent quelques ajustements techniques), le coût à budgéter est estimé pour la fourniture de câblage à 2 702 € TTC/an via le SYDER.

Marc Neyra sollicite les raisons motivant cet enfouissement de réseaux, Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'une opportunité et que cette opération permettra d'enlever une partie des câbles qui n'ont plus d'objet et de dissimuler les différents réseaux ainsi que de ramener des câbles pour alimenter l'éclairage sur le réseau public (réutilisation de luminaires existants de type lanterne 100 W sodium, pas de création de nouveaux points) : lanterne jouxtant MVRA. Le passage de commande des travaux sera effectué prochainement pour un démarrage prévisionnel mi-février. A noter, la suppression de tous les poteaux sur la Montée de Bel Air jusqu'au chemin de Gyre, ainsi que sur le plat de l'allée Turrin.

Monsieur le Maire relève l'importance du contrôle des dossiers par Patrick Gaudillière en raison des devis parfois « surgonflés » (intervention de bureaux d'études, incidences normatives...).

La commission émet une réflexion sur la réfection du parking des Terrasses estimé à 60 000 € (réfection de puits perdus, évacuation de surverses, enrobé et parties stationnement...et discussion sur l'intérêt de ramener l'eau jusqu'au collecteur de la salle des fêtes).

Concernant le réseau du câble, une discussion s'engage sur l'hypothèse de revente par le Département du réseau à Numéricâble (pour mémoire, le Conseil Départemental a cofinancé une grosse partie de l'investissement antérieurement). Monsieur le Maire rappelle que le réseau de la ZAC est financé par l'opérateur Completel dans le cadre de l'aménagement de la zone (arrivée du réseau vers l'entreprise « Sic Marking »). Le problème de réseau numérique est présent sur toutes les communes du Rhône. La commune est régulièrement interpellée par des riverains ou des futurs acquéreurs manifestant la nécessité d'avoir le (très) haut débit pour des raisons professionnelles... L'alimentation des riverains est toujours un point épineux en raison de l'absence d'opérateurs intéressés et du coût de raccordement malgré un forcing répété auprès de l'EPARI (Etablissement public pour les Autoroutes rhodaniennes de l'information) et transmis au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (120 000 € HT). Une autre hypothèse consisterait à faire avancer le câble en repartant du point de la fibre (comment la faire arriver dans le village ?) ou de retravailler avec Orange (contact sans suite à ce jour). Il existe 3 têtes de réseau, la réflexion étant d'utiliser les réseaux existants et faire circuler du signal.

Autre possibilité : financer un réseau communal et rechercher un opérateur susceptible d'être intéressé (il est souligné que par expérience, dans le cas des extensions de réseaux, seulement 30 à 35 % s'abonnent malgré une forte demande).

Pour certains élus, il aurait été logique mutualiser les coûts sur un syndicat, mais il est impossible de se désengager de ceux en place.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité essaye de faire avancer ce dossier et constate parallèlement une baisse de la qualité du réseau téléphonique Orange.

## V - URBANISME :

### ❖ Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) (délibération n° 2016.003)

Suite à la délibération n° 2015.015 du 24 mars 2015 relative à l'arrêt du projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Monsieur le Maire rappelle que la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) a délivré un avis favorable lors de sa réunion du 22 septembre 2015 sur la création d'une AVAP (Cf. procès-verbal adressé le 28 octobre 2015 par les services de l'Etat).

Le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune avec l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour recueillir leur avis.

L'arrêté municipal du 22 octobre 2015 n° 2015/143 relatif à l'enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU et la création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune de Pommiers a fixé les délais de l'enquête du jeudi 12 novembre 2015 au mercredi 16 décembre 2015 inclus (durée : 35 jours).

Monsieur Jacques EYDOUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Lyon. Son rapport d'enquête publique a été réceptionné le 7 janvier 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les avis des Personnes Publiques Associées qui n'ont pas émis d'observations particulières et ont délivré un avis favorable sur ce projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le projet et informe qu'une seule déclaration a été portée sur le registre d'enquête par M. et Mme PARAGON qui sollicitent une modification de la ligne de cônes de vue bordant la parcelle cadastrée section B n° 900 souhaitant une prolongation jusqu'au long de la parcelle n° 902. Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'aucune autre observation n'a été consignée dans le registre de d'enquête publique : il s'agit de la seule proposition d'amendement du projet.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des avis des Personnes Publiques Associées ;
- PREND ACTE des conclusions de l'enquête publique ;
- APPROUVE la demande formulée par M. et Mme PARAGON concernant la prolongation des cônes de vue ;
- DIT que le projet d'AVAP sera amendé en ce sens ;
- AUTORISE la poursuite du déroulement de la procédure ;
- ARRETE le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine amendé avec l'observation de M. et Mme PARAGON ;
- DIT que le projet d'AVAP amendé sera soumis à l'avis de la Commission Locale ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à communiquer le projet amendé au Préfet de Département pour se prononcer sur l'approbation de la mise en compatibilité du PLU et la création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

René Blanchet fait part du refus par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du dossier de permis de construire déposé par les consorts Sandjian-Gayot (évoqué lors du Conseil municipal du 10 novembre dernier), suite à quelques tergiversations ayant donné lieu à des frictions entre l'ABF et le pétitionnaire, un avis défavorable a été proposé. Ce dossier sera redéposé dans les 3 mois, à charge pour l'ABF de venir sur place pour évaluer les modalités d'intégration paysagère de ce projet de construction très contemporain.

René Blanchet évoque l'analyse du règlement du PLU concernant l'évolution des bâtiments en zone A et repérés par un « pastillage » dans le secteur Ah. La réponse des services de l'Etat est sans équivoque considérant que le changement de destination ne peut être envisagé, les cas de division à l'origine de ce courrier doivent donc être refusés.

Concernant la propriété Bassard, les travaux ont débuté et ont nécessité l'envoi d'un courrier pour connaître le projet réellement envisagé (demande adressée par le SIEVA pour 4 nouveaux branchements et reprise de 2 branchements existants). La commune reste dans l'attente d'une réponse. Un refus de la division de la propriété Longin est également en cours en raison du changement de destination d'un bâtiment et d'une problématique d'accès.

René Blanchet a été contacté par HBVS et par la société Arcade au sujet de la programmation des finitions et d'un projet de construction moult fois modifié. HBVS a été approché par l'aménageur initial pour reprendre ce dossier en vue de la réalisation de logements individuels locatifs en gamme supérieure en R + 1 (9 logements au lieu 6 initialement). Bien qu'aucune modification de profil de bâtiment ne soit mise en œuvre, MM. Gaudillière et Schmitt regrettent l'augmentation du nombre de logements et l'impact pour les riverains habitant déjà le secteur. Monsieur le Maire rappelle l'objectif mixité sociale impartie à la commune par le cadre réglementaire et législatif.

Dans le cadre de ce nouveau projet, la problématique de stationnements devra être étudiée en amont, une association syndicale doit se constituer car il s'agit d'une obligation légale même si peu d'espaces communs sont à gérer.

René Blanchet expose que dans la foulée de la réunion de constitution de l'Association Syndicale du lotissement le mercredi 10 février, il sera évoqué avec société ARCADE les travaux et la nouvelle proposition de construction de logements intermédiaires par HBVS, les nouveaux habitants des Pothières étant invités à participer à cette rencontre pour faire connaissance avec leurs voisins et être accueillis par la municipalité. Le projet finalisé sera à présenter ultérieurement au Conseil municipal.

René Blanchet expose la présentation des analyses et d'hypothèses issues de l'étude confiée à l'Etablissement public foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) qui aura lieu le 16/02/2016 à 19h en mairie (les documents seront envoyés par un lien « We Transfer »).

Enfin, la visite du chantier de l'ITEP (maître d'ouvrage : OVE) a permis de constater l'avancement rapide des travaux (livraison fin juin 2016). Elle a également révélé une déclivité de l'ordre de 2 mètres pour l'aménagement du petit passage piétonnier en limite lotissement (retracement des courbes et des niveaux pour préserver et permettre le passage de la liaison piétonne entre la route de Montclair et le chemin de Chateaubrun). En parallèle, René Blanchet interviendra pour la finaliser la problématique de clôture et la régularisation de la haie du voisinage.

Monsieur le Maire fait un point sur les contacts pris avec de nombreux prospects à la ZAC de ViaDorée :

- au nord, coté verchère/ allée Sarron : hôtel d'entreprise.
- au niveau des fouilles : implantation de l'entreprise Electro-Saône (permis de construire déposé) à l'angle de la rue des Vergers et possibilité d'implantation d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de faisceaux de remorques de camions.
- Au nord de son lot actuel, l'entreprise « Sic Marking » a manifesté son souhait d'agrandissement, une autre entreprise étant intéressée par le reste du terrain jusqu'à l'allée Sarron.
- Au nord de l'entreprise « System Air », un bureau d'études a signalé son intérêt quant au terrain disponible.

D'autres contacts sont en cours.

Daniel Paccoud rappelle que CFA, le promoteur chargé de la réalisation de l'opération commerciale, a déposé son permis de construire à Anse pour la construction d'un ensemble commercial comprenant un magasin de bricolage.

- au sud (en direction des établissements Renoard) : constitution d'un groupement d'investisseurs avec des sociétés déjà implantées afin de porter une opération globale d'aménagement commercial.

Daniel Paccoud souligne que la plus forte valorisation des terrains situés à proximité du transformateur sera à réserver à des activités tertiaires.

## VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

### ❖ *Rapport des commissions communales :*

#### ■ **Commission communication :**

Monsieur le Maire sollicite la création d'une rubrique « marchés publics » dans l'onglet « vie municipale » (contact à prendre avec le prestataire).

Concernant le site internet, l'accès sera donné aux présidents d'association pour modifier leurs propres pages. La présentation du site Internet lors des vœux a permis aux habitants présents de se familiariser avec ce nouveau support de communication. Un contact sera pris avec notre prestataire Rougevert pour connaître le nombre de connexions.

La distribution du bulletin municipal doit être impérativement achevée pour le week-end du 23/24 janvier.

Le prochain « Pommiers Infos » sera élaboré probablement en mars prochain pour faire la liaison entre la présentation du compte administratif 2015 et du budget 2016.

Agnès Fuxa sollicite la liaison entre l'ancienne page communale du site de la CCBPD avec le nouveau site communal (demande traitée par le secrétariat). Monsieur le Maire souligne que le nouveau site Internet de la CCBPD sera en ligne d'ici 2 à 3 mois.

#### ■ **Agenda 21 :**

Marc Neyra rappelle la soirée « Jardiner bio : c'est facile », organisée le vendredi 22 janvier à 20 h à la Maison des associations, animée par Pascal ASPE, responsable des jardins de Terre Vivante.

Il évoque également l'organisation d'un cycle d'informations sur la culture de la vigne afin de permettre à chacun et notamment aux nouveaux habitants de se familiariser avec l'univers de la vigne.

Par ailleurs, Marc Neyra rend compte de sa première rencontre avec la direction d'OVE afin de préparer l'intégration de la structure dans le village. Cette réflexion devra être rapidement poursuivie avec la directrice, la directrice adjointe responsable du Développement Durable, d'autres membres d'OVE ainsi qu'un petit groupe communal pour construire ensemble des actions pour que les 43 enfants âgés de 6 à 14 ans puissent découvrir le village et soient intégrés dans des actions municipales. Quelques premières pistes sont évoquées : visite du centre, journée portes-ouvertes, définition d'actions pour 2016/2017 en direction des enfants et des éducateurs. Le but de ces actions réside dans le désamorçage d'éventuelles craintes de riverains. En effet, l'ITEP constitue une étape de transition dans le parcours de ces enfants, la finalité étant de les réinsérer dans le circuit de l'Education Nationale (en moyenne sur 2 ans : 80 % réussite).

René Blanchet indique l'aboutissement des démarches avec le propriétaire qui mettra à disposition les futurs jardins « pluriels », situés Chemin de Serveau (12 personnes intéressées).

Concernant la signalisation, René Blanchet note que la commission a poursuivi son action sur le terrain en vue des prévisions budgétaires.

#### ❖ **Rapport des structures intercommunales :**

Monsieur le Maire a assisté à des nombreuses cérémonies de vœux et souligne la prudence dans les engagements des collectivités en raison de la nouvelle donne territoriale et de la diminution des ressources financières.

René Blanchet signale la réunion du 21 janvier du groupe Développement Durable de la CCBPD qui travaille sur le zéro phyto et sur la mise en réseau entre les communes pour réfléchir ensemble en vue d'un partage d'outils et d'une mutualisation d'achat de matériel (incitations financières liées au contrat de rivières).

### **VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

#### ❖ **Projet de réhabilitation et d'extension de l'école primaire : Demande de D.E.T.R. au titre de l'exercice 2016 (délibération n° 2016.004)**

Monsieur le Maire précise l'état d'avancement de cette opération de réhabilitation et d'extension de l'école primaire, dont la réalisation a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le mandataire COMPOSITE ARCHITECTES.

Au stade actuel, le permis de construire vient d'être déposé, la production de la phase d'avant-projet définitif (APD) devrait intervenir d'ici la fin du mois de février 2016 pour un démarrage prévisionnel de travaux en juillet 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce projet.

Au regard de l'éligibilité du dossier à cette dotation et du coût prévisionnel de travaux, Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention à ce titre, conformément à la circulaire n° E-2015-57 du 22 décembre 2015.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- DONNE son accord pour solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. au titre de l'exercice 2016 pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'école primaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Concernant ce dossier, Monsieur le Maire expose que des recherches de financements complémentaires devra être recherchée (certificats d'économies d'énergie, aides de l'ADEME...) car la subvention sollicitée dans le cadre du contrat triennal n'aboutira sans doute pas en raison d'un changement de méthode d'attribution modifiant la répartition des crédits : attribution d'une enveloppe désignée par le conseiller départemental d'un montant d'1 000 000 € par canton.

### **TOUR DE TABLE :**

La fin d'année a été relativement calme malgré une série de décès qui a frappé la commune.

Nathalie Dulac fait part de difficultés de voisinage (bruit, stationnement...) dans le secteur du Carry (impasse du Manoir).

L'achat du container à bouchons pour l'école élémentaire est rappelé à René Blanchet.

Jean-Claude Demay s'étonne de la présence d'une trottinette au-dessus du filet pare-balls du city-stade.

Daniel Paccoud rappelle de nouveau la nécessité de transmettre à chacun les consignes de rendre les salles communales propres.

Dominique Schmitt interpelle l'assemblée au sujet du débat sur les communes nouvelles, notamment en raison de l'incitation financière liée au gel des dotations (au lieu des baisses) pour les communes nouvelles dans le cas d'une décision de fusion effective avant juillet 2016. Bien que les textes réglementaires s'avèrent fastidieux et compliqués à étudier, il lui semble pertinent de débattre de ces idées pour échanger sur ces perspectives avant cette date butoir. En cela, la journée d'information organisée par la CCBPD le 17 décembre a été profitable au regard de la présentation très objective et factuelle. Monsieur le Maire affirme que ce sujet est important mais qu'il convient de regarder au-delà des incitations financières et fiscales dont les conséquences s'avèrent la plupart du temps peu significatives et ne peuvent constituer à elles seules

une motivation pour une réflexion de cette envergure. L'approche soulevée par Dominique Schmitt nécessite de replacer et de repenser le territoire à l'horizon 2020 voire 2030, à l'aune de sa place dans l'organisation européenne (division du nombre de communes par 6, impact de la maille territoriale dans les territoires ruraux et urbains, transfert et réorganisation de compétences...). Bien qu'à ce jour la CCBPD ait unanimement décidé de voter contre le projet de schéma prospectif proposé par le Préfet, de nouveaux schémas seront à l'étude et imposeront une redéfinition territoriale. La question du sens et de la continuité de l'action de proximité et de l'animation territoriale dans les villages se pose inévitablement. Monsieur le Maire rappelle que certaines communes avaient approché Pommiers pour envisager une fusion et que la commune d'Anse va procéder gracieusement à une étude chiffrée. A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que le principe de continuité territoriale est obligatoire dans le cadre d'un projet de fusion et qu'il serait pertinent d'anticiper le mouvement qui nous sera imposé d'ici quelques années (impact du schéma prospectif en 2020). Il s'agit d'une décision lourde qui nécessite des discussions de fond et une construction de réflexions partagées entre les collectivités et leurs élus (signature de charte, réduction du nombre d'élus). En écho au souhait de Dominique Schmitt, Monsieur le Maire indique que ce sujet pourra être débattu lors d'une séance de travail dédiée à ce thème.

Concernant le déplacement des élus en Italie dans le cadre du Jumelage, des propositions de dates sont à suggérer.

Jocelyne Crozet souhaiterait connaître l'identité des agents recenseurs (photos et noms mis en ligne suite à cette intervention : Emilie Duverger, Cathy Raymond, Emmanuelle Bougrelle et Sandrine Mannesier).

Marc Neyra remarque la vitesse des usagers de la route sur l'allée Sarron, dont l'é étroitesse augmente sa dangerosité. Monsieur le Maire rappelle que cette voie était au départ une impasse, puis une voie limitée en sens unique (montée). Pour les véhicules de plus de 3.5 T, Elle n'a pas vocation à devenir une voie de circulation. Lors des travaux de réfection de voirie prévus en 2017, un rétrécissement pourra être envisagé.

René Blanchet informe les élus que Jordan Lion, agent technique est père d'une petite fille, Lisa, née le 13 janvier 2016.

Vincent Bureau a été fréquemment interpellé par des parents d'élèves sur le remplacement d'un néon défectueux depuis la fin de l'année dans le couloir du rez de chaussée de l'école élémentaire.

Patrick Gaudillière précise que :

- les travaux de l'entreprise Albertazzi pour la pose de conduite d'eau potable seront réalisés à partir du 25 janvier jusqu'à fin février sur le Chemin de Parozet et la Route de Saint Fonds (circulation alternée par feux tricolores ou pilotage manuel, stationnement interdit dans la zone des travaux) et sur le Chemin du Paradis (route barrée et déviation par Montée des Pierres Plates, Route de la Crête de Chalier, Montée de Chalier et Route de St Fonds) ;
- les travaux de l'entreprise Morin TP concernant les modifications sur le réseau Orange et sur le réseau d'eau potable seront réalisés Montée Triplette (lotissement « les Terrasses de l'Amandier »), programmés fin janvier 2016.
- le SIEVA procédera à des remplacements de branchements plomb sur l'impasse du Coteau et sur le chemin de Bethléem, entre le 8 février et le 31 mars prochain.

Il est demandé que les travaux faisant l'objet d'arrêtés réglementant la circulation soient relayés dans la rubrique « actus » du site Internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 23 février 2016 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel <b>Paccoud</b>	René <b>Blanchet</b>	Arlette <b>Proietti</b>	Jean-Michel <b>Coquard</b>	Marie-France <b>Pellegrin</b>
Patrick <b>Gaudillière</b>	Jean-Claude <b>Demay</b>	Monique <b>Mathieu</b>	Marc <b>Neyra</b>	Eric <b>Bettant</b>
Agnès <b>Fuxa</b>	Dominique <b>Schmitt</b>	Jocelyne <b>Crozet</b>	Fabienne <b>Pegaz</b>	Nathalie <b>Dulac</b>
Céline <b>Marcuccilli</b>	Alain <b>Reynier</b>	Vincent <b>Bureau</b>	Stéphanie <b>Druel</b>	